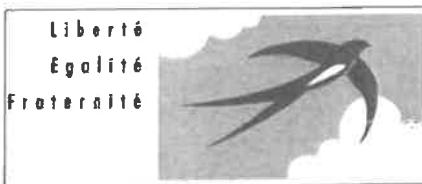


Notif

S2LO



MODIFICATION N°1 : AVENANT DE TRANSFERT

**MARCHE N°20-06 RELATIF A LA RENOVATION THERMIQUE, LA MISE EN ACCESSIBILITE ET
L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAULETTE NARDAL - LOT 14 APPAREILS
ELEVATEURS.**

Entre les soussignés :

- La Ville de Malakoff, place du 11 novembre - 92240 MALAKOFF, représentée par sa Maire, Jacqueline Belhomme

Et

- La Société FAIN ASCENSEUR France, Parc du Canal de l'Ourcq - Bâtiment C74, rue de Paris - 93 130 NOISY LE SEC, représentée par M. Fourcade Antoine Ingénieur Commercial

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La ville de Malakoff a notifié le 4 septembre 2020 à la société L2V ASCENSEURS, le marché n°20-06 relatif à la rénovation thermique, la mise en accessibilité et l'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL - lot 14 Appareils élévateurs.

La société L2V ASCENSEURS, a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ouverte par jugement du tribunal de commerce de Créteil rendu le 9 juin 2021.

Par un second jugement en date du 21 juillet 2021, le tribunal de commerce de CRETEIL a prononcé la liquidation judiciaire de cette société.

Par une ordonnance en date du 03 octobre 2021, le tribunal de commerce de Créteil a autorisé la cession des éléments d'actif incorporels de la société L2V ASCENSEURS au profit de la société FAIN ASCENSEURS France.

La Société FAIN ASCENSEURS France a confirmé la reprise des contrats de chantier à terminer et des marchés entamés.

La Société FAIN ASCENSEURS France justifie des capacités professionnelles, techniques et financières adéquates à l'exécution dudit marché

Compte tenu des éléments exposés, la Ville de Malakoff a tout intérêt à transférer ce marché à la société FAIN ASCENSEURS France afin qu'elle réalise les travaux nécessaire au lot 14 Appareils élévateurs du marché n°20-06 relatif à la rénovation thermique, la mise en accessibilité et l'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MODIFICATION

La présente modification a pour objet de transférer la totalité des droits et obligations du marché n°20-06 relatif à la rénovation thermique, la mise en accessibilité et l'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL - lot 14 Appareils élévateurs initialement attribué à la société L2V ASCENSEURS au nouveau Titulaire unique suivant:

Dénomination sociale : **FAIN ASCENSEURS France**

Forme juridique : SAS

Capital social : 10 258 096€

Siège social : 74 rue de Paris 93130 Noisy le Sec

Immatriculation : 788 960 169

A compter de la notification de la présente modification, le Pouvoir Adjudicateur se libérera des sommes dues à la société **FAIN ASCENSEURS France** sur le compte suivant :

Nom de la banque : CIC

Banque : 30066 Guichet : 10898 Compte n° 00020041801 Clé RIB 87

La société **FAIN ASCENSEURS** s'engage à remplir toutes les obligations auxquelles la société **L2V ASCENSEURS** était tenue au titre de ce marché, dont elle déclare avoir parfaitement connaissance.

ARTICLE 2 – AMENDEMENTS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS RESULTANT DE L'ABSORPTION

2.1 Amendements techniques

Il est acté les amendements suivants au CCTP initial :

- Dimension de gaine : Après échange avec l'architecte la gaine pourra être agrandit à 1650mm. La profondeur de gaine restera conforme à 1920mm ou pourra être réduite.
- Aucun prorata de prévu
- Travaux annexe Hors lot FAIN (maçonnerie, électricité, serrurerie..)
- Choix esthétique conforme CCTP dans la gamme du constructeur.
- Badge FAIN aux paliers

2.2 Amendements et/ou rappels administratifs et financiers

Il est acté ou précisé les amendements/éléments suivants :

- Le montage de l'appareil débutera en Mai 2022 (conforme au planning) pour une durée de minimum 5 semaines
- Paiement direct pour les sous-traitants : Le titulaire indique qu'il projette de sous-traiter une partie des prestations. L'administration accepte le paiement direct des sous-traitants dès lors que les DC4 sont transmis et validés. Il revient au titulaire de nous les adresser complétés, datés et signée.
- Aucun paiement n'a été effectué à ce jour concernant le lot ascenseur que ce soit à L2V ou directement à un sous-traitant. Le montant total de l'opération est donc disponible.

Le montant du marché rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire est donc de :

Montant HT: 34 770, 00 € HT

TVA : 6 954 €

Montant TTC : 41 724 € TTC

ARTICLE 3 – GENERALITES

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Malakoff, le 14/12/21

Pour la société

FAIN ASCENSEURS FRANCE
Ascenseurs - Escalators - Portes automatiques
Parc du Canal de l'Oureq
74 rue de Paris - Bât. C - 93130 NOisy-le-Sec
SIRET 788 960 169 00027 - CODE APE 4329B

Pour la Ville de Malakoff
Le 2^{ème} adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, l'espace public et les
bâtiments communaux
Rédéric AARSSE

